

Midi-Méditerranée

Languedoc - Roussillon

CÉVENNES les cerfs tranquilles dans le Parc

La rédaction en cours d'une "charte" qui modifie le décret fondateur du Parc national des Cévennes (1970) devrait causer quelques bouleversements concernant l'exercice de la chasse dans les années à venir. En premier lieu, il est question que ce soit directement le conseil d'administration du Parc, au lieu du ministre de l'Écologie, qui régleme tous les ans la chasse et fixe les plans de chasse sur la base d'une charte négociée périodiquement et de la concertation locale. Le deuxième point concerne les zones d'interdiction de chasse (Zic), dans lesquelles il était jusqu'ici possible de pratiquer exclusivement des tirs de régulation. Ces zones seront supprimées et remplacées par des zones de tranquillité assorties de plans de chasse et de plans de gestion cynégétique. Tous les dix ans, au terme de la révision de la charte, ces zones de tranquillité pourront être déplacées.

Les représentants de la forêt privée, invoquant une « catastrophe écologique » liée aux densités de cervidés dans le Parc, rappellent que les tribunaux, saisis de nombreuses fois, ont toujours tranché en faveur des forestiers; ils s'étonnent que la surface des zones de tranquillité au cœur du Parc soit portée à 16 % au lieu des 10 % préalablement évoqués. Les représentants des fédérations de chasseurs du Gard et de la Lozère souhaitant eux aussi que les zones de tranquillité soient limitées à 10 %.

« Le conseil d'administration pourra définir des plans de gestion annuels pour la régulation dans les zones de tranquillité », est-il répondu au Bureau des parcs nationaux et des réserves naturelles. Quand on sait le lien qui existe entre les zones refuges et les concentrations de cervidés, lien que la création des Zic avait bien mis en évidence, on se demande si, avec les zones de tranquillité, l'histoire des cerfs du Parc n'est pas condamnée à se répéter...

A. F.

AUDE

Faut-il conserver aussi la chasse ?

En 2007, le Conservatoire du Littoral a racheté les anciens salins de Port-la-Nouvelle afin d'y créer une réserve régionale qui s'étendrait sur 850 hectares au nord du port audois. Jusqu'ici, la société des Salins du Midi qui détenait le site accordait aux locaux le droit de chasse sur cette zone humide riche en gibier d'eau. Mais les nouveaux propriétaires ne semblent pas si accommodants; après avoir annoncé leur intention d'interdire le stationnement au bord de l'eau aux adeptes des sports de glisse, les représentants du Conservatoire laissent entendre que la protection des milieux est leur priorité, rappelant que le droit de chasse appartient au propriétaire du site. Dominique Martin, président de la société de chasse locale, indique que « les chasseurs n'ont rien contre ce projet de réserve », mais qu'ils entendent conserver leurs traditions de chasse vu qu'ils ont toujours contribué à l'entretien des lieux. L'ambiance semble tendue sur ce dossier, au point que la Fédération des chasseurs de l'Aude refuse désormais de jouer les médiateurs entre les chasseurs nouvelois et les protectionnistes.

Vraiment trop de sangliers ?

Dans le département, il y a beaucoup de sangliers, comme en témoigne le tableau annuel départemental, supérieur à 21 000 bêtes et qui ne cesse de progresser. Y a-t-il trop de sangliers? C'est en tout cas ce que semblent penser la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et les élus locaux, ceux de Nîmes notamment qui, selon le *Midi Libre* du 18 janvier dernier, s'inquiètent des éventuels problèmes sanitaires que pourraient poser, dans un « futur proche », « les centaines d'animaux [massés] aux portes de Nîmes ». Au programme donc : battues administratives en période de chasse, tirs de nuit, les louvetiers vont apparemment être mis à rude épreuve!



« Cette prolifération n'est pas exclusivement un problème de chasse », tempère Marc Valat, directeur de la fédération départementale des chasseurs; il souligne que les zones de tranquillité sont un facteur majeur de développement des populations de suidés. Des zones de tranquillité qui sont mieux que cela encore puisque les élus nimois recommandent « aux amis des bêtes de ne pas nourrir, ni tenter d'approvoiser ces cochons sauvages », indique le quotidien.

A. F.

HÉRAULT

Tout sauf une battue administrative !

Suite à notre information sur l'accident de chasse au bord de l'A9 le mois dernier (*notre édition de décembre dernier*, p. 75), faisant écho à ce que la presse quotidienne régionale rapportait, à savoir qu'un chauffeur routier avait été blessé dans son camion par un projectile issu d'une battue administrative organisée en bord d'autoroute, les louvetiers de l'Hérault nous font remarquer, très aimablement, qu'aucune battue administrative n'était organisée dans ce secteur ce jour-là. Mea culpa donc, sans réserve, mais à ceci près que nous nous sommes gardés de reprendre l'information selon laquelle le blessé aurait reçu une chevrotine. L'un des représentants des louvetiers de l'Hérault s'en amuse presque: « J'aimerais voir qu'un chasseur utilise des munitions prohibées lors d'une battue administrative », lance-t-il.

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) avait promis au représentant des louvetiers héraultais de faire paraître un rectificatif dans les colonnes de *Midi Libre*, les louvetiers l'attendent encore à ce jour. A. F.

Une journée chasse-rando

Depuis 2007, les présidents des fédérations de chasseurs et de randonneurs de l'Hérault s'invitent systématiquement lors de leurs assemblées générales respectives. En 2008, une plaquette « chasseurs-randonneurs » pour une cohabitation harmonieuse a même été éditée en partenariat par les deux fédérations. Le projet pour 2009 est désormais d'organiser une journée d'échange entre chasseurs et randonneurs sur le site de l'école de chasse du Mas Dieu, histoire de montrer aux randonneurs comment les jeunes chasseurs héraultais sont formés en matière de sécurité. Cette rencontre pourrait être programmée à partir du mois de mars 2009. A. F.

Jaoul vainqueur à Saint-Brès

Il n'avait manqué qu'une petite voix (et si c'était la sienne?) pour que Laurent Jaoul, le patron départemental de CPNT, soit élu avec ses sept colistiers lors du premier tour des municipales partielles de Saint-Brès (arr. de Montpellier), le 18 janvier. La campagne avait été rude, le maire, déjà désavoué par une partie de son conseil, ne ménageant pas sa peine pour éviter le désaveu de la population. Une semaine plus tard, la messe était dite: Laurent Jaoul l'emportait face au candidat soutenu par le maire. Au premier tour, la participation dépassait les 65 %, au second, elle montait à plus de 68 %. Si Laurent Jaoul a salué son adversaire, le maire, lui, a eu des mots de mauvais perdant, se refusant à tirer les leçons de ce qui est un échec personnel.

LOZÈRE

Jeunes chasseurs associés

L'AJC48 (Association des jeunes chasseurs de Lozère) a été portée sur les fonts baptismaux en fin d'année. Avec un conseil d'administration composé de 15 jeunes chasseurs venant des quatre coins de Lozère, l'AJC48, sans publicité,